

# ASSEMBLÉE NATIONALE

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**XIV<sup>e</sup> Législature**

**SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013**

Séance(s) du jeudi 16 mai 2013

**Articles, amendements et annexes**



# SOMMAIRE

---

## **239<sup>e</sup> séance**

ANALYSE DES SCRUTINS .....	3
----------------------------	---

## **240<sup>e</sup> séance**

INTERDICTION DES LICENCIEMENTS BOURSIERS .....	5
--	---

239<sup>e</sup> séance

## ANALYSE DES SCRUTINS

## Scrutin public n° 519

*Sur la motion de rejet préalable présentée par M. Christian Jacob sur la proposition de loi portant amnistie des faits commis à l'occasion de mouvements sociaux et d'activités syndicales et revendicatives.*

Nombre de votants : . . . . .	124
Nombre de suffrages exprimés : . . . . .	124
Majorité absolue : . . . . .	63
Pour l'adoption : . . . . .	25
Contre : . . . . .	99

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**Groupe socialiste, républicain et citoyen (292) :**

*Contre.....* : 86 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

*Non-votant(s)*: M. Claude **Bartolone** (Président de l'Assemblée nationale) et Mme Sandrine **Mazetier** (Président de séance).

**Groupe de l'union pour un mouvement populaire (196) :**

*Pour.....* : 18 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

**Groupe de l'union des démocrates et indépendants (30) :**

*Pour.....* : 6 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

**Groupe écologiste (17) :**

*Contre.....* : 2 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

**Groupe radical, républicain, démocrate et progressiste (16) :**

*Contre.....* : 1 membre du groupe, présent ou ayant délégué son droit de vote.

**Groupe de la gauche démocrate et républicaine (15) :**

*Contre.....* : 10 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

**Non inscrits (8) :**

*Pour.....* : 1 Mme Marion **Maréchal-Le Pen**.

## Scrutin public n° 520

*Sur la motion de renvoi en commission présentée par M. Bruno Le Roux sur la proposition de loi portant amnistie des faits commis à l'occasion de mouvements sociaux et d'activités syndicales et revendicatives.*

Nombre de votants : . . . . .	118
Nombre de suffrages exprimés : . . . . .	112
Majorité absolue : . . . . .	57
Pour l'adoption : . . . . .	95
Contre : . . . . .	17

L'Assemblée nationale a adopté.

**Groupe socialiste, républicain et citoyen (292) :**

*Pour.....* : 95 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

*Contre.....* : 3 MM. Serge **Janquin**, Michel **Lefait** et Jean-Jacques **Urvoas**.

*Abstention.....* : 1 M. Jérôme **Guedj**.

*Non-votant(s)*: M. Claude **Bartolone** (Président de l'Assemblée nationale) et Mme Sandrine **Mazetier** (Président de séance).

**Groupe de l'union pour un mouvement populaire (196)****Groupe de l'union des démocrates et indépendants (30) :**

*Abstention.....* : 4 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

**Groupe écologiste (17) :**

*Contre.....* : 3 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

**Groupe radical, républicain, démocrate et progressiste (16) :**

*Contre.....* : 1 membre du groupe, présent ou ayant délégué son droit de vote.

**Groupe de la gauche démocrate et républicaine (15) :**

*Contre.....* : 10 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

**Non inscrits (8) :**

*Abstention.....* : 1 Mme Marion **Maréchal-Le Pen**.